

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

PEMEZEC

Philippe

Maire ou adjoint municipal/Le Plessis-Robinson (92)/Maire

Élu(e) ou nommé(e) le : 03/10/2023

Déclaration déposée le : 05/12/2023 12:53:26

Renseignements personnels :

Année de naissance : 25/09/1955

Adresse :

[REDACTED]

[REDACTED]

1° Les activités professionnelles donnant lieu à rémunération ou gratification exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Néant	

2° Les activités de consultant exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Néant	

3° Les participations aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société à la date de l'élection ou de la nomination et au cours des cinq années précédant la date de la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Organisme : Hauts de Seine Habitat de 01/2018 à 09/2023 Administrateur	2018 : 0 € Net 2019 : 0 € Net 2020 : 0 € Net 2021 : 0 € Net 2022 : 0 € Net 2023 : 0 € Net
Organisme : SEMPRO de 01/2018 à 09/2023 Administrateur Commentaire : Conformément à la loi, j'ai quitté cette fonction de vice-président de la SEMPRO le 26 avril 2018, date à laquelle mon élection de sénateur est devenue définitive. Je reste depuis et jusqu'à ce jour simple administrateur. Les gratifications perçues depuis 2018 sont des jetons de présence. En 2023, les sommes indiquées correspondent aux jetons de présences arrêtées au 10 novembre 2023.	2018 : 0 € Net 2019 : 300 € Net 2020 : 1 900 € Net 2021 : 1 500 € Net 2022 : 1 050 € Net 2023 : 900 € Net
Organisme : SPL Sud Ouest 92 de 01/2018 à 09/2023 Administrateur Commentaire : Conformément à la loi, j'ai quitté lorsque j'étais Sénateur cette fonction de président de la SPL Sud Ouest 92, suis resté administrateur jusqu'au 9 octobre 2023, date à laquelle, n'étant plus Sénateur, j'ai été élu Président de la SPL Sud Ouest 92 rémunéré, n'étant en qualité d'administrateur que bénéficiaire du versement de jetons de présence depuis 2019.	2018 : 0 € Net 2019 : 200 € Net 2020 : 1 250 € Net 2021 : 1 500 € Net 2022 : 1 050 € Net 2023 : 900 € Net
Organisme : SPL Sud Ouest 92 de 10/2023 à 11/2023 Président Commentaire : Montant net perçu en octobre 2023 avant PAS, sur un mois, commencé le 9 octobre, date de ma désignation par le Conseil d'Administration.	2023 : 3 864 € Net

4° Les participations financières directes dans le capital d'une société à la date de l'élection ou de la nomination

Description	Rémunération ou gratification perçue au cours de l'année précédente
Néant	

5° Les activités professionnelles exercées à la date de l'élection ou de la nomination par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin

Conjoint, partenaire lié par PACS ou concubin	Activité professionnelle
	Employeur : Ville du Plessis-Robinson Chirurgien Dentiste [REDACTED] Commentaire : Conseillère régionale d'Île-de-France membre du groupe "Île-de-France Rassemblée" [REDACTED]

6° Les fonctions bénévoles susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts

Nom et objet social de la structure ou de la personne morale	Description des activités et responsabilités exercées
Néant	

7° Les fonctions et mandats électifs exercés à la date de l'élection ou de la nomination et au cours des cinq années précédant celle-ci

Description	Rémunération, indemnité ou gratification
<p>Conseiller municipal du Plessis-Robinson de 04/2018 à 10/2023</p> <p>Commentaire : Je suis Maire jusqu'au 26 avril 2018, mon élection en qualité de Sénateur ayant fait l'objet d'un recours définitivement tranché par le Conseil Constitutionnel. Je redeviens Maire du Plessis Robinson le 3 octobre 2023, mon mandat de Sénateur ayant pris fin. Les revenus de 2020, 2021, 2022 et 2023 qui sont mentionnés ici, sont ceux qui ont été versés à l'initiative de la Commune parce que j'étais conseiller municipal, délégué du Maire sur une fonction d'agent de l'Etat, l'Etat Civil, pour pouvoir marier les Robinsonnais qui me le demandaient. Les frais d'emploi forfaitaires et réglementaires étant déduits de l'indemnité d'un simple conseiller municipal pour calculer le revenu imposable.</p>	<p>2018 : 0 € Net 2019 : 0 € Net 2020 : 27 € Net 2021 : 164 € Net 2022 : 164 € Net 2023 : 123 € Net</p>
<p>Conseiller Territorial de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Vallées Sud Grand Paris de 01/2018 à 11/2023</p> <p>Commentaire : Conseiller métropolitain durant la même période, je ne suis pas, conformément à la loi, rémunéré par le territoire Vallée sud Grand Paris.</p>	<p>2018 : 0 € Net 2019 : 0 € Net 2020 : 0 € Net 2021 : 0 € Net 2022 : 0 € Net 2023 : 0 € Net</p>
<p>Élu membre de la commission Habitat, aménagement et urbanisme, développement économique et social, développement durable et environnement de l'EPT Vallée Sud Grand Paris de 01/2018 à 11/2023</p>	<p>2018 : 0 € Net 2019 : 0 € Net 2020 : 0 € Net 2021 : 0 € Net 2022 : 0 € Net 2023 : 0 € Net</p>
<p>Sénateur des Hauts-de-Seine de 01/2018 à 09/2023</p> <p>Commentaire : Fin septembre 2023, mon mandat de Sénateur se termine. Les montants indiqués courent de janvier à septembre 2023 compris.</p>	<p>2018 : 68 055 € Net 2019 : 68 029 € Net 2020 : 67 113 € Net 2021 : 67 113 € Net 2022 : 68 287 € Net 2023 : 52 096 € Net</p>
<p>Conseiller métropolitain de la Métropole du Grand Paris de 01/2018 à 11/2023</p> <p>Commentaire : La somme indiquée 2018, est une estimation, qui devra faire l'objet d'une vérification en lien avec le détail de la déclaration de revenu de cette année 2018 à laquelle je n'ai plus accès sur mon espace fiscal personnel. En 2023, c'est une estimation sur les 9 premiers mois de l'année, compte tenu des régularisations à intervenir notamment sur les cotisations Sociales et Frais d'Emploi du fait de la perte de ma qualité de Sénateur.</p>	<p>2018 : 3 280 € Net 2019 : 8 630 € Net 2020 : 8 649 € Net 2021 : 8 664 € Net 2022 : 8 812 € Net 2023 : 7 800 € Net</p>
<p>Maire de 01/2018 à 04/2018</p> <p>Commentaire : Je suis Maire 4 mois, non rémunéré, puis, devenant Sénateur à cette date, je redeviens Conseiller municipal après avril 2018.</p>	<p>2018 : 0 € Net</p>

Description	Rémunération, indemnité ou gratification
Maire de 10/2023 à 11/2023 Commentaire : Redevenu Maire le 4 octobre 2023.	2023 : 3 162 € Net

Observations

Je soussigné Philippe Pemezec certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration.

Fait, le 05/12/2023 12:53:26

Signature : Philippe Pemezec